
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-septième séance – Mardi 17 mars 2015, à 17 h

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Sylvain Clavel*, *Alpha Dramé*, *M^{me} Sandra Golay* et *M. Pascal Spuhler*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 mars 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 mars et mercredi 18 mars 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous avons appris le décès, le 1^{er} mars 2015, de la maman de notre collègue Morten Gisselbaek. Le bureau et le Conseil municipal lui présentent toutes leurs condoléances et leur sympathie à la suite de cette perte.

Plusieurs points figurant à l'ordre du jour seront liés par deux. Il s'agit, d'une part, des rapports M-859 A et M-1052 A; d'autre part, de la résolution R-171 et de la motion M-1085; enfin, des motions M-1095 et M-1096.

La motion M-1127, qui figure également à l'ordre du jour, a été retirée par ses auteurs.

3. Prestation de serment de M^{me} Ynes Gerardo Feliz Grubi, remplaçant M. Pierre Rumo, conseiller municipal décédé.

M^{me} Ynes Gerardo Feliz Grubi est assermentée. (Applaudissements.)

4. Questions orales.

Le président. J'ai cru comprendre que M. Alfonso Gomez et M^{me} Catherine Thobellem portaient un masque pour protester contre la haute teneur de l'air en particules fines. Cependant, ce n'est pas ici le lieu de manifester. Aussi, je leur demande de bien vouloir enlever ces masques. Merci!

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Elle concerne un poste au Grand Théâtre. Les faits sont les suivants. Le 11 février 2015, le Grand Théâtre a ouvert un poste d'adjoint administratif auprès du

Service employeurs de l'Office cantonal de l'emploi, avec un délai de postulation fixé au 2 mars 2015. Cette annonce a également été diffusée sur le site internet de la Ville de Genève.

L'Office cantonal de l'emploi a assigné sept demandeurs d'emploi correspondant au profil recherché. Le 2 mars 2015, le Service employeurs apprenait fortuitement qu'un candidat à ce poste, ayant contacté le responsable de la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève pour s'informer, s'était vu répondre qu'une personne domiciliée en France avait été engagée – et cela, alors que l'annonce du poste figurait toujours sur le site de la Ville!

Le Service employeurs a pris contact, le 3 mars, avec le service des ressources humaines du Grand Théâtre, qui lui a confirmé qu'une personne ne résidant pas en Suisse avait été engagée à ce poste d'adjoint administratif. Mieux encore: il s'avère que cette personne travaillait auparavant à l'Opéra Théâtre de Saint-Etienne et que son profil ne correspond pas au cahier des charges du poste au Grand Théâtre. Enfin, son lieu d'habitation n'est pas situé dans la zone de domiciliation définie par la Ville de Genève.

Alors que sept demandeurs d'emploi assignés par l'Office cantonal de l'emploi sont toujours dans l'attente d'un entretien, le Grand Théâtre de Genève a déjà fait son choix en faveur d'une personne ne correspondant pas au profil du poste annoncé et domiciliée en France au-delà de la zone géographique autorisée par la Ville!

Ma question est donc la suivante: l'annonce de l'ouverture de ce poste était-elle un leurre, le Grand Théâtre n'ayant jamais eu la réelle volonté d'engager l'un ou l'une des candidats et candidates sélectionnés par l'Office cantonal de l'emploi?

Le président. Il était un peu difficile d'entendre M^{me} Magnin à cause du brouhaha. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de prendre place et de cesser vos discussions. C'est pénible! Vous pouvez sortir de la salle pour parler entre vous.

M. Sami Kanaan, maire. Madame Magnin, je vous félicite! Visiblement, vous avez des connexions directes avec le conseiller d'Etat de votre parti, M. Poggia... Je fais allusion ici à une lettre dont le contenu n'était – en principe – pas destiné à être divulgué, même s'il n'y a aucun secret là-dessus. En tout cas, vous êtes bien informée, bravo!

Je vous répondrai avec beaucoup de conviction que tout s'est fait selon les règles, ce recrutement ayant eu lieu conformément aux procédures ordinaires en

la matière. Pour l'instant, la personne choisie a été engagée comme auxiliaire sur la base d'un contrat temporaire, étant donné l'urgence de pourvoir ce poste. Vous avez siégé au conseil de fondation du Grand Théâtre, Madame Magnin, vous vous imaginez donc bien que ce poste d'adjoint ou d'adjointe au secrétariat du directeur général du Grand Théâtre ne pouvait être laissé vacant longtemps.

Il a été mis au concours selon les procédures ordinaires, j'insiste sur ce point. Une large majorité du personnel est domiciliée sur le territoire de la Ville de Genève – environ 90%, mais je cite ce pourcentage de mémoire et je vous le confirmerai par écrit. En l'occurrence, ce poste au Grand Théâtre étant auxiliaire, la zone de domiciliation n'était pas un critère. Bref, tout s'est déroulé conformément aux règles en vigueur.

D'ailleurs, la fondation du Grand Théâtre répondra à M. Poggia qu'il a visiblement été en partie – mais pas entièrement – mal informé au sujet du déroulement de ce processus. On en profitera pour lui réexpliquer comment cela se passe dans les faits et sur le terrain.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. J'aimerais savoir si le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture dirigé par M. Barthassat – donc l'instance cantonale chargée des routes et de la mobilité – a été contacté au sujet de la future passerelle prévue le long du pont du Mont-Blanc. Je rappelle que ce magnifique projet avait été suspendu, en attendant que la Ville en parle avec M. Barthassat. Ces contacts ont-ils eu lieu et, si oui, ont-ils été fructueux? Quand la commission des travaux et des constructions pourra-t-elle à nouveau examiner ce projet?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, sachez que nous avons commandé la réalisation d'une étude hydraulique en collaboration avec la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN), afin de définir exactement le positionnement de la passerelle. Cette étude a nécessité des compléments que j'attends avec impatience. Les résultats concrets tardent un peu mais, dès que je les aurai, j'en ferai part au Conseil municipal en les présentant à la commission des travaux et des constructions.

M. Alexandre Wisard (Ve). Ma question s'adresse également au conseiller administratif Rémy Pagani. Je me permets de revenir sur la motion M-1059 acceptée par le Conseil municipal au mois de mars 2014 – il y a une année déjà – et intitulée «A quand le retour de la vraie démocratie lors des concours de la Ville?». Elle était cosignée par MM. Genecand, Buschbeck, Dossan, Burri, de

Kalbermatten, Fiumelli, Ivanov, Spuhler et moi-même – seulement des hommes, c’est un peu sexiste, mais je n’y peux rien!

Cette motion demandait d’instaurer, pour chaque concours de la Ville de Genève, une délégation du Conseil municipal d’au moins deux personnes dans le jury – soit un représentant ou une représentante de la gauche et un représentant ou une représentante de la droite.

Or, à la fin de l’année 2014, nous avons déjà posé une question concernant le concours d’architecture pour la réhabilitation de l’Ancien Manège, car les associations de quartier étaient représentées au sein du jury – tant mieux! – mais pas notre parlement municipal.

Aujourd’hui, nous apprenons par la *Feuille d’avis officielle de la République et canton de Genève* que M. Pagani – du moins son département – lance un nouveau concours concernant Rive et, je suppose, les aménagements connexes au parking Clé-de-Rive. L’annonce est assez mal libellée, mais j’ai deviné qu’il s’agissait de cela. La composition du jury est indiquée et, à nouveau, on n’y trouve personne du Conseil municipal!

Ma question est simple, Monsieur Pagani: pourquoi méprisez-vous le Conseil municipal au point de ne pas intégrer dans les jurys des concours de la Ville un élu ou une élue de gauche et un élu ou une élue de droite?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je ne méprise aucunement les membres de votre éminente assemblée! J’ai déjà répondu il y a huit mois à cette question posée par l’un de vos collègues.

J’étais favorable à l’instauration d’une délégation du Conseil municipal au sein des jurys des concours de la Ville mais, après discussion, le Conseil administratif s’est aperçu que ce serait illégal. En effet, le Conseil municipal ne peut pas à la fois constituer l’instance délibérative qui se prononce sur les projets soumis à son vote et participer aux jurys des concours portant sur ces mêmes projets. Je n’ai pu que constater cet état de fait souligné par le Conseil administratif et m’y rallier. Par conséquent, bien que je sois personnellement favorable à la demande formulée dans la motion M-1059, il nous est malheureusement impossible de la satisfaire.

M^{me} Stéfanie Prezioso (EàG). Ma question s’adresse au conseiller administratif Sami Kanaan. Elle concerne le Théâtre Saint-Gervais, dont nous avons déjà eu l’occasion de dénoncer la politique brutale et autoritaire à l’égard du personnel. Depuis deux ans, sur seize personnes employées, on déplore sept démissions, deux licenciements – un troisième est annoncé – et neuf avertissements!

Or, le conseil de fondation de Saint-Gervais Genève Le Théâtre, désigné par le Conseil municipal, le Conseil administratif et l'Etat, est présidé depuis près de seize ans par la même personne – M^{me} Renate Cornu – en violation flagrante de l'article 9 de ses statuts, qui fixe à douze ans la durée maximale de ce mandat.

Sachant que cette présidente non statutaire a souvent soutenu sans nuance la gestion cavalière de la direction de l'institution, le Conseil administratif ne devrait-il pas défendre un moratoire sur toute sanction pas encore en vigueur à l'encontre du personnel, en attendant que le prochain conseil de fondation entre en fonction dans trois mois, c'est-à-dire au mois de juin prochain?

M. Sami Kanaan, maire. Ramener tout le problème du Théâtre de Saint-Gervais à la présidence du conseil de fondation est un raccourci que je ne ferais pas à votre place, Madame la conseillère municipale.

En ce qui concerne le mandat de la présidence, la question a déjà été clarifiée. On peut discuter sur les termes; cependant, juridiquement parlant, le changement d'organisation opéré en 2010 ne correspondait pas à une modification des statuts, mais à l'entrée en vigueur de nouveaux statuts. Par conséquent, le décompte des années d'ancienneté de la présidente a été remis à zéro. (*M^{me} Prezioso manifeste son désaccord.*) Je suis désolé, Madame la conseillère municipale, mais c'est ainsi! Vous aurez beau ne pas être d'accord et faire toutes les mimiques que vous voudrez, telle est la réalité au plan juridique.

Quoi qu'il en soit, M^{me} Cornu termine actuellement son mandat et, au mois de juin prochain, le Conseil municipal nommera ses nouveaux représentants au conseil de fondation de Saint-Gervais Genève Le Théâtre. Le Conseil administratif – quelle que soit sa composition après les élections – procédera à la nomination de son représentant ou de sa représentante entre les mois de juin et de juillet. Il est probable que le conseil de fondation sera très largement renouvelé.

Toutefois, la gestion du Théâtre de Saint-Gervais ne dépend heureusement pas de la présidence – mais de l'ensemble du conseil de fondation, où le Conseil municipal est d'ailleurs largement représenté; pour ma part, j'en suis seulement un membre parmi d'autres. Ce conseil de fondation déploie beaucoup d'énergie pour essayer de mettre fin à la situation de crise actuelle – je ne la conteste pas, d'ailleurs je dois être présent beaucoup plus souvent qu'en temps normal, y compris lors de séances de conciliation.

La semaine dernière, le lundi 9 mars, nous sommes convenus de prendre toute une série de mesures, notamment en termes de communication et de calendrier. Par exemple, le recrutement de l'administrateur doit se faire dans les délais requis et de manière correcte. La semaine dernière, j'ai reçu les représentants du Syndi-

cat des services publics (SSP) et de la commission du personnel de l'institution; le dialogue s'est avéré fructueux et serein, notamment sur le fait qu'il ne doit pas y avoir d'autres sanctions – sauf cas de force majeure, bien sûr – au cours des prochains mois, tant que toutes les mesures décidées par le conseil de fondation ne seront pas exécutoires.

Le président. Je salue, à la tribune du public, la présence des participants de Bienvenue en Ville de Genève – Atelier découverte, conduits par M. Romain Bischoff. Je cite leurs noms: M. Maxime Gallet, M. Juan Miguel Guardia, M^{me} Marie-France Ivanov, M^{me} Clarisse Lacroix, M^{me} Daniely Morhardt, M. Andreas Muller, M. Fabio Paiva, M^{me} Giuseppina Panzera, M^{me} Karen Tièche et M^{me} Diane Van der Bent. (*Applaudissements.*)

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Ma question s'adresse au conseiller administratif Rémy Pagani. La rubrique «Immobilier» de la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui fait état d'un nombre impressionnant de bureaux vides dans notre ville. Certains en estiment la superficie totale à environ 218 000 m², d'autres même à plus de 300 000 m². Je constate aussi que notre ordre du jour comporte la motion M-1121 d'Ensemble à gauche, laquelle demande justement au Conseil administratif de recenser les bureaux vides sur le territoire de la Ville de Genève et de prendre contact avec les propriétaires immobiliers pour voir s'ils n'ont pas l'intention d'en transformer certains.

En attendant de traiter cette motion qui me paraît importante, je me demandais si le Conseil administratif – et vous en particulier, Monsieur Pagani – avait déjà eu l'occasion d'engager des démarches dans ce sens.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il y a effectivement une pléthore de bureaux vides à Genève! Parfois, même, ce sont d'anciens appartements transformés en bureaux et actuellement laissés vacants – alors qu'ils pourraient être mis très rapidement à la disposition de la population à des prix moindres, évidemment, puisque le marché des bureaux s'est pour ainsi dire effondré.

Malheureusement, le projet de loi PL 11394 accepté par le Grand Conseil – mais qui a, d'ailleurs, fait l'objet d'un référendum et sera certainement soumis à une votation populaire – nous empêche d'envisager sereinement cette problématique. En effet, il permettrait aux propriétaires de profiter des espaces commerciaux locatifs vides pour les transformer en logements et en tirer des sommes plus élevées que celles en vigueur dans le parc locatif de la Ville.

Dans ce contexte, j'ai décidé de geler les démarches du Conseil administratif auxquelles vous avez fait référence, Madame la conseillère municipale – et cela jusqu'à la votation populaire sur le projet de loi PL 11394, dont j'espère le résultat défavorable aux propriétaires qui voudraient profiter des bureaux vacants pour spéculer. Je le répète, selon moi, ces surfaces devraient être remises aux locataires – je pense notamment à tous les appartements situés au premier et au deuxième étage d'immeubles locatifs, transformés en bureaux au fil du temps et aujourd'hui laissés vides. Il y en a près d'ici, à la rue du Conseil-Général, mais je pourrais encore citer bien d'autres endroits concernés.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne la communication qu'il a faite il y a quelque temps et qu'il a renouvelée aujourd'hui sur son blog au sujet de l'adhésion de la Ville de Genève à l'association dite Union des villes genevoises (UVG).

Je m'étonne que la décision de cette adhésion dépende du seul Conseil administratif; en effet, l'article 30, alinéa 1, lettre u), de la loi sur l'administration des communes (LAC) sur les fonctions délibératives du Conseil municipal stipule que celui-ci délibère notamment sur «la création de groupements intercommunaux, l'adhésion de la commune et son retrait». Or, le Conseil administratif n'a pas demandé au Conseil municipal l'autorisation d'adhérer à l'UVG ou de créer une telle structure d'intercommunalité.

Ma question est donc la suivante: Monsieur le maire, êtes-vous certain que cette adhésion respecte la LAC, laquelle stipule que vous devriez en demander préalablement l'autorisation au Conseil municipal?

M. Sami Kanaan, maire. D'abord, face à certaines réactions dont j'ai eu des échos – pas seulement la vôtre, Monsieur Brandt, mais aussi celles de plusieurs collègues de petites ou de grandes communes – je ressens une certaine surprise: de quoi ont-ils peur? Que des communes décident de travailler ensemble? Je sais que, pour votre part, vous n'êtes pas du genre craintif – mais je profite de votre question pour manifester mon étonnement devant certaines réactions outrées ou angoissées.

L'UVG n'est absolument pas censée remplacer l'Association des communes genevoises (ACG), je le précise d'emblée. La Ville de Genève reste membre active de l'ACG, qui est une institution de droit cantonal ancrée dans la législation. L'UVG, elle, est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil. Elle est analogue à la Communauté des communes urbaines (CCU) que le Conseil administratif avait créée, à l'époque, avec Carouge et Lancy et qui n'exigeait

pas d'engagements financiers ou légaux. Ce n'est donc pas un groupement inter-communal au sens de la loi, mais une association dont l'existence relève de la liberté associative, au sens des articles 60 et suivants du Code civil. A ce stade, il n'est pas du tout prévu que la Ville doive prendre des engagements financiers dans ce cadre.

Nous aurions même pu ne pas créer d'association du tout, car il s'agit simplement d'un espace d'échange et de collaboration entre exécutifs de plusieurs villes genevoises – une extension de la CCU, si l'on veut.

Le jour où il faudra envisager des engagements financiers ou contraignants pour notre commune, nous soumettrons évidemment cette décision au Conseil municipal. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait avec la CCU lorsqu'il a fallu effectuer des études en vue de la réalisation du futur quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV); à ce moment-là, le Conseil municipal a été saisi du projet et l'a d'ailleurs voté – nous l'en remercions au passage.

Pour l'instant, nous sommes très loin d'une telle situation avec l'UVG. Nous avons simplement créé un espace de travail commun, de même que Genève est membre de l'Union des villes suisses. Le montant des cotisations est d'ordre symbolique et d'importance tout à fait marginale, dirais-je; il fallait juste respecter le principe d'une cotisation.

Nous informerons le Conseil municipal de la suite des opérations. D'ailleurs, j'ai pris contact... (*Brouhaha.*) Visiblement, cela n'intéresse pas la majorité de ce plénum! En tout cas, Mesdames et Messieurs, je vous plains de devoir écouter les orateurs dans un brouhaha pareil! Je disais donc que j'ai pris contact avec la présidence de la commission des finances, afin de pouvoir y exposer lors d'une audition les tenants et les aboutissants de cette démarche.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Après vous, 31 membres du Conseil municipal ont demandé la parole pour poser une question orale. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse au maire, M. Sami Kanaan. En date du 1^{er} février 2015, un nouveau fonctionnaire de la Ville de Genève a été engagé au Service des sports en tant que coordinateur de projets d'aménagement et de construction. Cette personne n'est pas connue au niveau communal, puisqu'il s'agit du responsable du Service des sports d'Annemasse, qui a d'ailleurs participé aux Jeux de Genève.

Ma question est très simple: le processus de recrutement a-t-il été suivi normalement, ou ce poste a-t-il été créé juste pour la personne en question? J'espère que le maire nous rassurera sur le fait qu'il n'a pas débauché un employé en fonction à la Ville d'Annemasse! Je signale que plusieurs candidats résidant sur le territoire de la Ville de Genève ou du Canton avaient postulé, dont des diplômés de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). J'aimerais donc savoir pour quelle raison cette personne a été engagée.

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur Haas, je pense que la réponse est contenue dans votre question. Nous avons mis ce poste au concours publiquement et nous avons reçu de nombreuses candidatures – toutes n'étaient pas intéressantes pour ce poste, évidemment, mais plusieurs d'entre elles pouvaient convenir. Nous avons mené une double série d'entretiens en procédant à des évaluations approfondies; plusieurs candidats avaient des compétences techniques, mais la personne dont vous parlez était de loin la meilleure sur le plan de la connaissance spécifique des installations sportives.

Ce n'est pas à vous que je dirai à quel point le Conseil municipal attend de la part de l'exécutif des démarches ambitieuses et des projets d'investissement dans le domaine des installations sportives! Le choix du candidat à retenir a été difficile et nous y avons bien réfléchi; notre décision est donc mûrement pesée, elle a été prise en connaissance de cause après un examen approfondi. Nous n'avons pas créé ce poste pour une personne précise ni débauché quelqu'un ailleurs de manière offensive. Le candidat choisi a tout un parcours professionnel à son actif – et pas seulement à Annemasse! Il était disponible le jour où nous avons dû l'engager. Je me réjouis que nous puissions ainsi faire évoluer nos installations sportives.

Le président. Merci, Monsieur le maire. La liste des intervenants close par le bureau compte encore 30 personnes. M. Pierre Gauthier sera le dernier inscrit.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse au conseiller administratif Rémy Pagani. Elle concerne la zone 30 km/h dans la rue de l'Ecole-de-Médecine et, plus largement, à la Jonction. Sauf erreur, le Conseil d'Etat a communiqué il y a quelques semaines la mise à l'enquête. Je voulais connaître le calendrier de ce processus.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Conformément aux accords que nous avons passés lors du rétablissement de la circulation en double sens à la rue de l'Ecole-de-Médecine, le conseiller d'Etat M. Barthassat s'est engagé à rece-

voir avec bienveillance notre demande d'instauration de la zone 30 km/h. Nous avons d'ailleurs déjà fait installer des voitures sur la route à la rue de l'Ecole-de-Médecine pour engager le processus.

La demande de zone 30 km/h déposée par la Ville sera traitée selon la procédure usuelle. Elle a paru dans la *Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève*. Nous verrons ce qui se passera ensuite... Le processus peut être très rapide et durer deux mois – le premier pour les observations, le second pour d'éventuelles oppositions – ou, au contraire, s'avérer très long, selon les oppositions émises. Quoi qu'il en soit, même si je suis – comme tout le monde – soumis aux règles des procédures légales, j'entends bien faire avancer ce dossier!

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Après huit ans, *quid* d'une future zone piétonne aux Acacias? Comme vous le savez, Monsieur le magistrat, j'habite dans ce quartier... Je rappelle les démarches menées en ce sens par l'Association des habitants des Acacias, puis la votation sur le projet des 200 rues piétonnes, parmi lesquelles figurait notamment la zone des Acacias. Deux législatures plus tard, pourrait-on avoir un point de la situation?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous, je me sens assez déprimé – j'ose le dire! – en ce qui concerne certains dossiers... Celui des Délices, par exemple, nous a mis dans une situation abracadabrantesque! Je vous donnerai demain une réponse plus circonstanciée à propos des Acacias, Madame Theubet. Nous avons enfin trouvé une voie pour parvenir à mettre en place de manière effective la zone 30 km/h dont les habitants réclament – à juste titre – l'instauration depuis trop longtemps.

M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je tiens à remercier tout d'abord le Conseil administratif d'avoir permis la construction de logement social à Genève. J'aimerais toutefois savoir ce qu'il advient du projet de construction de logements à l'angle de la rue Lombard et du boulevard de la Cluse, en face de l'Hôpital cantonal.

La commission du logement s'était intéressée à ce projet il y a quelques années mais, depuis, plus aucune nouvelle! Que se passe-t-il? Pourquoi ne recevons-nous pas une proposition en vue de remettre ce terrain en droit de superficie à une coopérative ou à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, afin d'y construire des logements bon marché?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame Meierhofer, vous ne siégiez pas au Conseil municipal lorsque nous avons dû procéder à des arbitrages en matière d'investissements. Dans ce contexte, le projet auquel vous vous référez a dû être mis de côté. Je le regrette. J'espère que la nouvelle législature nous permettra d'aller de l'avant dans sa réalisation, car il s'agit effectivement d'un lieu exceptionnel.

Cependant, juste à côté, un autre projet avance: je veux parler du mur borgne situé devant le parc des Chaumettes. Nous avons remis ce petit périmètre en droit de superficie à la Fondation universitaire pour le logement des étudiants (FULE), afin qu'elle crée contre ce mur toute une série d'appartements pour étudiants.

Il n'en demeure pas moins que les arbitrages opérés pour tenter de réduire la voilure des investissements de la Ville n'ont pas permis au Conseil administratif d'envisager une grosse opération immobilière à l'angle de la rue Lombard et du boulevard de la Cluse. J'espère bien – si je suis réel – pouvoir me retrousser les manches sur ce dossier et mettre à la disposition de la population les logements tant attendus. Je vous remercie de votre question, Madame Meierhofer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Comme bien d'autres Genevois, j'ai été choquée d'apprendre récemment que l'Hospice général – un organisme pourtant à but social – envisageait de résilier le bail de 83 locataires afin de démolir et reconstruire des immeubles à la rue des Maraîchers, à la Jonction. Il s'agit d'immeubles en mauvais état qui abritent des logements aux loyers très modérés, dont la plupart des habitants sont au bénéfice de rentes AVS/AI ou de l'aide sociale.

Certes, ces immeubles n'appartiennent pas à la Ville, mais ils sont situés sur son territoire. Ma question est la suivante: notre municipalité a-t-elle une ou plusieurs possibilités d'intervenir face à une telle situation? Par exemple, pourrait-elle demander une concertation avec les locataires, afin qu'ils soient relogés pendant les travaux et reçoivent un appui efficace dans ce sens? Est-il envisageable que les travaux soient effectués de manière successive, immeuble après immeuble, pour permettre des rocadés d'appartements?

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Studer.

M^{me} Brigitte Studer. Le Conseil administratif voit-il une manière d'intervenir au nom de la Ville, dans cette affaire? Si oui, laquelle?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je rappelle le cadre de cette volonté de l'Hospice général. C'est extrêmement paradoxal! Cet organisme construit actuellement à La Chapelle-Les Sciers... (*Les membres de la droite bavardent.*) Je vois que cela n'intéresse pas la droite! Bon... J'en prends acte. L'Hospice général construit actuellement à La Chapelle-Les Sciers à un taux de densité de 0,8, ce qui correspond à huit appartements pour 1000 m² de surface. A la Jonction, l'Hospice général veut rentabiliser ses bâtiments en imposant la densification d'un quartier dont le taux de densité est déjà de 3,4, ce qui correspond à 34 appartements pour 1000 m² de surface.

La Ville de Genève s'est opposée à la surélévation des immeubles Honegger le long du boulevard d'Yvoy et du boulevard Carl-Vogt. Nous avons réussi à obliger l'Hospice général à prendre conscience de l'absurdité de ce projet et il est revenu sur sa décision. Mais toujours est-il qu'il continue à vouloir densifier ces parcelles! Telle est sa volonté, nous en prenons acte. La Ville, en tant qu'autorité chargée de préavisier – mais malheureusement pas de délivrer des autorisations – a déclaré son opposition dans le cadre d'un préavis défavorable à ce type de densification, qui engendre plusieurs inconvénients.

En l'occurrence, les 83 appartements de la rue des Maraîchers sont mis à la disposition de personnes qui ont besoin d'être soutenues – ils ont d'ailleurs été créés pour cela. Néanmoins, contrairement à ce que vous avez laissé entendre, Madame Studer, les baux ont déjà été résiliés; l'Hospice général en a informé tous ses locataires lors d'une assemblée.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je voulais répondre à mon tour à cette question de M^{me} Studer, qui demandait si la Ville pouvait proposer ses bons offices, dans ce dossier, en essayant de dialoguer avec l'Hospice général pour le convaincre de discuter de son projet de démolition à la rue des Maraîchers. Pourrait-il trouver des solutions de relogement aux actuels locataires, voire d'éventuelles rocades d'appartements pendant les travaux?

Madame la conseillère municipale, je tiens à vous informer que notre pouvoir est très limité, en la matière. Finalement, l'Hospice général agit ici comme un propriétaire traditionnel, oubliant sa vocation sociale.

Mesdames et Messieurs, j'ajoute que j'ai demandé de mettre à votre disposition dans la salle des pas perdus la brochure de la Gérance immobilière municipale (GIM) sur son parc de logements sociaux. Je pense qu'il sera très intéressant pour le Conseil municipal d'en prendre connaissance et d'auditionner la cheffe de ce service, M^{me} Sylvie Bietenhader. En effet, le logement social à Genève a désormais la dimension d'une véritable problématique. On s'aperçoit que son princi-

pal pilier reste la Ville de Genève, avec un parc immobilier – assez limité – de 5000 logements. Elle finit même par pallier la défection des organismes traditionnellement voués à proposer du logement social, parmi lesquels l’Hospice général.

Cela devient vraiment problématique, surtout en période de pénurie de logements. Plus personne ne crée de logements sociaux dans le marché immobilier en crise, hormis les fondations de droit public dont les critères sont beaucoup plus larges que ceux appliqués par la GIM ou l’Hospice général. De fait, on constate aujourd’hui qu’une bonne partie de la population ne peut tout simplement plus se loger. Si la Ville ne propose pas de solutions, plus personne – pas même les anciens bailleurs à vocation sociale – n’est en mesure de le faire. Pour faire face à cette situation réellement difficile, à Genève, ma collègue Esther Alder et moi-même, nous travaillons sur différentes propositions, notamment en vue d’aménager des logements relais.

Bref, Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre cette brochure à la salle des pas perdus et à la lire. Il serait bien que nous puissions être auditionnés à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour en expliquer les détails.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ma question s’adresse à M. Pagani. Monsieur le conseiller administratif, je serais très curieux de connaître votre position politique et privée concernant le Musée d’art et d’histoire, si vous pouvez en parler ici devant ce plénum.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je renvoie M. de Kalbermatten au journal *Le Temps*, qui m’a interrogé à ce sujet. J’ai répondu comme suit: compte tenu du fait que je suis en charge du département des constructions et de l’aménagement et que le bâtiment qui abrite cette institution culturelle nécessite impérativement une rénovation, je me suis engagé avec mon collègue Sami Kanaan – comme avec son prédécesseur, M. Patrice Mugny – à faire en sorte que le Musée d’art et d’histoire soit enfin rénové comme il le mérite.

D’autre part, la Ville creuse actuellement pour construire un entrepôt – ou, plutôt, une véritable cathédrale! – afin d’y réunir et d’y conserver l’ensemble de ses collections et autres biens culturels.

M. Rémy Burri (LR). Ma question s’adresse à M. Kanaan. J’en avais déjà posé une tout à fait similaire – presque la même! – il y a environ un mois. Il s’agit des problèmes de stationnement que rencontrent les bénévoles lors de différentes manifestations organisées au centre sportif des Vernets. Vous m’aviez alors

répondu, Monsieur le maire, que cela ne vous paraissait pas normal et que vous veilleriez à remédier à la situation.

Hélas, lors du Championnat suisse de natation en grand bassin qui s'est déroulé ce week-end aux Vernets, les bénévoles se sont retrouvés face au même problème qu'au mois de janvier dernier, lors des Championnats internationaux de Genève organisés par le Genève Natation: ils ont dû déboursier une cinquantaine de francs pour utiliser les places de parking du centre sportif des Vernets, alors que d'autres places inoccupées pendant le week-end étaient disponibles sur la voirie. Si l'entreprise Rolex, dont le bâtiment est situé à côté de la patinoire, n'avait pas gracieusement mis quelques places à la disposition de ces bénévoles, ils auraient à nouveau dû faire face aux mêmes difficultés de stationnement qu'il y a un mois.

Monsieur Kanaan, vous êtes comme moi très attaché au bénévolat et au sport en général, me semble-t-il, mais je me demande si vous avez vraiment l'intention de corriger le tir et de résoudre ce problème!

M. Sami Kanaan, maire. Je vous remercie de relever mon attachement au sport en général et au bénévolat en particulier, Monsieur Burri. Ce n'est pas pour rien que nous organisons samedi prochain un forum réunissant justement les acteurs de terrain pour évoquer ces questions et trouver des solutions concrètes – et non pas théoriques – afin de maintenir et renforcer l'engagement bénévole vital pour le sport.

A titre personnel, évidemment, je préfère que les bénévoles utilisent les transports publics ou la mobilité douce, mais j'admets que c'est parfois difficile pour certains.

Je signale au passage que le Championnat suisse de natation en grand bassin, ce week-end, a été un succès. Je remercie le Genève Natation et tous les partenaires qui ont fourni un travail exceptionnel pour accueillir cette manifestation dans d'excellentes conditions – d'ailleurs largement soulignées par la Fédération suisse de natation. Seules deux villes de Suisse sont à même d'accueillir ce championnat: Zurich et Genève. Or, Genève se fait remarquer chaque fois pour la qualité de son accueil, garanti tant par les bénévoles que par le Service des sports.

Pour en revenir au problème que vous déplorez, Monsieur Burri, on ne peut pas corriger après coup une situation qui devrait être contrôlée au préalable. Il faut que les organisateurs de manifestations sportives anticipent les besoins des bénévoles en termes de transports et, le cas échéant, s'adressent à la Ville assez à l'avance. Quant au reste, je le répète, le Genève Natation nous a remerciés de la qualité du support fourni. Mais nous aborderons probablement ce sujet samedi matin, afin de trouver des solutions concrètes et adéquates.

M. Bayram Bozkurt (Ve). Ma question a déjà été posée par M^{me} Studer tout à l'heure. Je rappelle que les immeubles sis aux numéros 2, 4 et 6 de la rue des Maraîchers – il s'agit de trois petites tours – seront probablement démolis par l'Hospice général. Il est facile de prendre une décision pareille, mais il ne faut pas oublier que les habitants de ces immeubles sont nos concitoyens! On ne doit pas commettre l'erreur de démolir en même temps leur vie... Certaines de ces personnes vivent là depuis trente ans.

J'aimerais donc poser une deuxième question concernant la position de la Ville de Genève dans cette affaire. Que fera-t-elle si l'Hospice général dépose une demande d'autorisation de construire? Comment redonner espoir aux personnes qui habitent dans ces immeubles, parfois depuis des décennies? Etant donné la crise du logement actuelle, quelle réponse précise le Conseil administratif peut-il donner pour encourager ces habitants?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne répéterai pas ce que j'ai répondu à M^{me} Studer tout à l'heure, mais j'ai tout de même quelque chose à dire!

L'Hospice général, bien qu'il vérifie régulièrement le niveau locatif de son parc immobilier, devrait à mon sens respecter certains principes. Lorsqu'il avait décidé de rentabiliser au maximum ses immeubles, on m'avait affirmé que le régime locatif appliqué était inférieur au taux du marché – mais juste en dessous. Je pense qu'il n'est pas judicieux de mener une politique publique du logement de cette manière, d'autant plus que la majorité des immeubles que possède l'Hospice général ont été légués par de grandes familles genevoises désireuses de manifester leur attachement à la politique publique menée par notre cité depuis des lustres. Il ne me semble donc pas nécessaire que l'Hospice général rentabilise au maximum son parc immobilier et densifie d'autant les quartiers concernés.

En revanche, nous sommes prêts à lui confier des droits de superficie pour qu'il bâtisse des immeubles sur les terrains de la Ville de Genève. Nous avons des potentialités extrêmement importantes, notamment grâce à la vingtaine de plans localisés de quartier ratifiés par le Conseil municipal. Il y a 5000 ou 6000 logements à construire! Nous sommes à la disposition de l'Hospice général s'il veut s'engager dans ce sens. Ainsi, il créera plus de logements que les quelques-uns qu'il pourrait caler entre les trois tours de la rue des Maraîchers – où il est question d'une vingtaine ou d'une trentaine d'appartements seulement.

Je pense que des opérations comme celles que nous mènerons dans le quartier de la Forêt et ailleurs sur le territoire de notre commune permettront la création de beaucoup plus de logements que les opérations immobilières du genre de celle que vous dénoncez, Monsieur Bozkurt. Voilà comment éviter pareille situation!

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question s'adresse à MM. Barazzone et Pagan, mais je ne sais pas dans quel ordre. Elle concerne la rue de l'Ecole-de-Médecine. Nous avons été alertés par de nombreux habitants, très inquiets de l'état de saleté et du manque d'entretien de cette rue: des mégots traînent par terre, l'arrosage automatique des arbres ne fonctionne pas... Plus précisément, à la hauteur du numéro 6, près du magasin de motocycles, une plaque métallique d'une vingtaine de centimètres de côté avec des boulons proéminents est laissée en l'état. Les passants risquent de trébucher et de tomber – notamment les personnes âgées, particulièrement fragilisées par ce genre d'obstacles. Il y aurait donc lieu de remédier le plus rapidement possible à cette situation.

Ma question est double. D'une part, Messieurs les magistrats, avez-vous été informés par vos services de ces problèmes? Etant donné qu'ils sont évidents pour les gens du quartier, ils devraient l'être également pour les employés des services municipaux! D'autre part, que pensez-vous faire pour rétablir l'ordre et la propreté? C'est d'autant plus urgent qu'il y a maintenant des concurrents en lice face aux habitants: je veux parler des rats, qui se font extrêmement pressants – surtout près des arbres, où ils squattent les grillages métalliques au vu et au su des gens, paraît-il.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur Pagan, je répondrai quant à moi à la première partie de votre question, au sujet de la propreté à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Il est vrai que c'est une zone très fréquentée, notamment par un public nocturne; il faut donc s'adapter à cette situation. C'est ce que nous avons fait grâce à des réformes au sein du Service Voirie – Ville propre: comme vous le savez, les employés de la voirie étaient auparavant actifs cinq jours sur sept et il le sont désormais sept jours sur sept – c'est-à-dire aussi le week-end, car c'est justement à ce moment-là que leur action est la plus nécessaire en raison des gens qui font la fête, ce qui génère forcément des nuisances... et des déchets.

J'insisterai particulièrement pour que le nettoyage de la zone concernée soit bien exécuté. Néanmoins, Monsieur Pagan, vous conviendrez avec moi que ce n'est pas de la faute de ce service municipal si la rue de l'Ecole-de-Médecine est sale, mais plutôt de ceux qui ne jouent pas le jeu! Sachez que nous continuerons à sanctionner ces gens-là et à nettoyer à fond ces zones, dès que cela est possible et dans la mesure des moyens disponibles. Je laisse la parole à M. Pagan pour la question de la plaque de métal.

M. Rémy Pagan, conseiller administratif. Je remercie tout particulièrement les citoyens et les citoyennes qui utilisent leur téléphone pour photographier les défauts à corriger dans nos rues. Il suffit ensuite de m'envoyer la photo

pour que je la fasse parvenir au Service du génie civil, au sein duquel œuvrent 90 personnes, dont des ouvriers que vous côtoyez sur le domaine public, Mesdames et Messieurs. Ils s'attellent chaque jour à la tâche de le maintenir en bon état et je tiens à les en remercier solennellement. Je leur ferai donc parvenir la photo de cette plaque métallique avec ses boulons, si on me l'envoie. Ce système fonctionne très bien depuis huit ans. Nous essayons de faire en sorte que tous ces petits problèmes soient réglés quasiment dans la semaine.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Samedi dernier, à un stand électoral de mon parti, j'ai été interpellée par une personne en chaise roulante au sujet des arrêts de tram dont les quais n'ont toujours pas été rehaussés. Cela me disait vaguement quelque chose... et je me suis rappelé que nous avons étudié cette problématique à la faveur de la proposition PR-948, votée par le plénum au mois d'octobre 2012. La délibération prévoyait la remise à niveau de douze arrêts de tram, soit vingt-deux quais. Certes, il était précisé que ces rehaussements seraient effectués quand l'occasion se présenterait, en fonction des travaux et des chantiers situés aux alentours des points concernés.

Néanmoins, le vote de cette délibération remonte à deux ans et demi. En consultant la liste des arrêts de tram à rehausser, il me semble qu'au maximum deux ou trois l'ont effectivement été. J'aimerais savoir quand les travaux seront effectués aux autres arrêts, car les personnes à mobilité réduite attendent depuis assez longtemps déjà! Cela fait plus de dix ans que la Suisse s'est dotée d'une loi sur l'intégration des personnes handicapées, il serait temps d'aller de l'avant! J'insiste: ces personnes ne demandent qu'à être intégrées à la société!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Les travaux ont été effectués au boulevard Georges-Favon, ainsi qu'au boulevard James-Fazy. Mais vous savez bien, Madame Burger, que je ne suis pas responsable de la Direction générale des transports... Nous en sommes au point de devoir arranger des créneaux horaires pour procéder aux interventions nécessaires. Au boulevard Georges-Favon, par exemple, il a fallu détourner le trajet du tram. De telles opérations se font dans des conditions bien particulières, afin de gêner le moins possible la circulation. On le sait, le moindre chantier dans une rue engendre un collapsus quasi général du trafic automobile en ville.

Comme vous, j'espère pouvoir effectuer ces travaux aux sept arrêts de tram concernés – je crois qu'il y en a sept – dans un délai raisonnable. A ma connaissance, nous avons déjà effectué trois rehaussments, il nous en reste donc quatre. Certains quais seront rehaussés cet été, d'autres l'été suivant. Telles sont les conditions dans lesquelles j'œuvre, dans cette ville... J'en fais l'amer constat

tout en essayant de m'armer de patience. Nous y arriverons, Madame la conseillère municipale!

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle est toute simple. Nous verrons bientôt le thermomètre remonter et les températures redevenir douces et clémentes... J'aimerais savoir ce qu'il en est de la pataugeoire du parc Cayla, sur la promenade du sentier du Promeneur-Solitaire. Sera-t-elle remise en état et mise à la disposition des habitants du quartier?

Le président. Monsieur le conseiller administratif Rémy Pagani vous répondra demain, Monsieur Bertinat.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno, responsable de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) de la Ville de Genève. Madame la magistrate, comment se fait-il que les employés de la municipalité reçoivent dans leur boîte électronique professionnelle de la propagande politique émanant du président de la commission du personnel, syndicaliste actif? En effet, il a invité tout le personnel de la Ville à venir ce soir à la tribune du public pour assister au débat de notre plénum concernant le projet de résolution de la proposition PR-1121 – et, bien entendu, pour faire pression sur les conseillers municipaux! Doit-on supposer que ce genre de courriels fait l'objet d'une quelconque autorisation ou d'une certaine clémence de votre part, lorsque cela sert vos intérêts ou vous profite politiquement?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'aimerais bien que cela me profite politiquement... Quatre mille électeurs et électrices voteraient alors pour moi! Mais vous savez très bien que ce n'est pas le cas, Madame Roulet. Les personnes qui travaillent à la Ville de Genève ont des profils politiques divers et variés.

En l'occurrence, je ne sais pas pourquoi vous citez la DSIC, car elle n'a ni la vocation ni la capacité de contrôler les courriels échangés au sein de l'administration. Vous vous référez ici à un message envoyé par le président de la commission du personnel que je n'ai pas reçu. Vous relirez le Règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP): cette personne a le droit et la liberté de communiquer des messages – notamment via le site intranet – aux collaboratrices et aux collaborateurs de la Ville de Genève. Je rappelle que les membres du personnel ont voté démocratiquement, sous le contrôle d'un huissier au Palais Eynard, pour désigner le président de la commission qui les représente. J'imagine donc que celui-ci leur envoie divers courriels.

Pour ma part, je n'en ai jamais connaissance et il ne me demande pas l'autorisation de les diffuser. En aucun cas la Direction du département des finances et du logement que je dirige ou l'un de mes services n'ont pour mission de contrôler les courriels échangés au sein de l'administration, qu'ils émanent du président de la commission du personnel ou de tout autre collaborateur de la Ville.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Nous avons appris, aujourd'hui même, qu'une pétition émanant du Parlement des jeunes genevois et réunissant 35 associations de jeunesse a été lancée. Elle porte sur la politique de la nuit et les difficultés extrêmes des jeunes en matière de vie nocturne. Les pétitionnaires font toute une série de constats: manque de lieux pour la vie nocturne, coût excessif de la location des salles municipales, relative difficulté d'obtenir des maisons de quartier en soirée et le week-end pour y organiser des activités festives...

Or, sous la houlette du maire Sami Kanaan, le Conseil administratif a organisé au mois de septembre 2013 une traversée nocturne intitulée «Genève explore sa nuit». A cette occasion, certains d'entre nous ont pu parcourir la ville durant toute une nuit, afin de voir comment se passe la vie nocturne. Quant au Parti socialiste, il a cosigné la motion M-1033 intitulée «Pour une administration municipale éveillée à la nuit»...

Le président. Monsieur Thévoz, il vous faut poser votre question, s'il vous plaît.

M. Sylvain Thévoz. J'y viens, Monsieur le président. Les années passent, mais les jeunes restent insatisfaits quant au monde de la nuit à Genève. Quelles réponses le Conseil administratif peut-il donner à ce sujet, notamment en ce qui concerne le manque de lieux de vie nocturne que l'on déplore aujourd'hui dans notre ville?

M. Sami Kanaan, maire. Je donne raison à M. Thévoz au moins sur un point: les années passent! La preuve: j'ai été jeune, j'ai eu une belle vie nocturne à Genève... et maintenant je suis nettement moins jeune!

Plus sérieusement, il est vrai qu'il y a un manque criant de lieux de vie nocturne dans notre ville. La semaine dernière, j'ai reçu une délégation des pétitionnaires. Je dois dire que je trouve la démarche de ce collectif assez remarquable, car il a réussi à fédérer un nombre impressionnant d'associations – trente-cinq! –

aussi bien de jeunes collégiens que d'apprentis et d'étudiants... Bref, des jeunes de tous horizons, y compris les jeunes de la plupart des partis de gauche comme de droite représentés au Conseil municipal. Ensemble, ils veulent faire entendre leur voix pour que l'on parle de la situation de la Genève nocturne.

Certes, nous devons – à juste titre – prêter attention aux besoins des habitants et des exploitants d'établissements publics, mais il nous faut aussi écouter les jeunes, qui veulent pouvoir sortir dans de bonnes conditions. Nous partageons certains de leurs constats.

Je citerai, par exemple, le problème de plus en plus aigu des 16-18 ans. Selon eux, même les établissements nocturnes dont la licence et l'horaire d'ouverture leur permettent d'accueillir des jeunes dès 16 ans y renoncent de plus en plus souvent, par peur des complications. De ce fait, les 16-18 ans sont relégués dans l'espace public – et, très subsidiairement, dans les maisons de quartier, mais nous savons que cette solution est incomplète et insuffisante. Et ne parlons pas de la bureaucratisation excessive dans ce domaine!

Nous avons encouragé ces jeunes à s'adresser aux députés cantonaux, car la clé de voûte du système est le fameux projet de loi PL 11282 sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), actuellement en discussion au Grand Conseil. Evidemment, cette loi ne résoudra qu'une partie du problème et ne palliera pas le manque de lieux de vie nocturne à Genève.

A la suite de la traversée nocturne «Genève explore sa nuit», le Conseil administratif a adopté un plan d'action. Je reconnais que nous ne sommes pas aussi avancés que nous le souhaiterions, essentiellement parce que la Ville n'est pas le seul acteur concerné. Il nous faut des lieux adéquats et accessibles! A l'heure actuelle, nous prospectons dans ce sens. J'ai essayé d'instaurer la notion de contrats de confiance pour des lieux provisoires mais, sur ce plan, je dépends du bon vouloir des propriétaires privés et c'est difficile... Je ne désespère pas pour autant de trouver des solutions prochainement.

Nous avons également des pistes concrètes à propos de plusieurs lieux et nous présenterons au Conseil municipal les propositions correspondantes avec les crédits d'investissement nécessaires, mais ce processus prend du temps.

En tout cas, je le répète, j'ai vivement encouragé les jeunes pétitionnaires à s'adresser au Grand Conseil, car la première étape consiste à faire reconnaître le bien-fondé de leurs demandes. Or, je crois qu'il y a aujourd'hui un certain manque de dialogue à ce niveau; je les ai donc invités à participer activement à la discussion. Très sincèrement, je pense que la formation de ce collectif d'associations nous aidera à aller de l'avant.

M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne une demande des habitants et artisans du quartier de la Jonction. En tant que membre de l'Association des habitants de la Jonction, j'ai été conviée vendredi dernier à une manifestation à la rue du Vélodrome au sujet de la station-service Avia.

Celle-ci pourrait servir de point de rencontre pour les artisans qui, après avoir été déplacés du site d'Artamis, ont été relogés sous terre par Sandrine Salerno – ils lui en sont reconnaissants, mais Artamis était quand même un lieu culturel alternatif et Genève en manque cruellement! Je fais partie de la commission de l'aménagement et de l'environnement, je suis donc au courant de ce qui se passe avec le petit square où se trouve la station-service Avia, qui n'est pas encore aménagé.

Monsieur Pagani, je sais par des habitants que vous leur avez dit de négocier avec la Coop pour pouvoir utiliser cet emplacement. Ma question est la suivante: vous qui habitez à la Jonction, que ferez-vous pour soutenir la demande pressante des habitants? La station-service Avia est un endroit abrité qui pourrait à moindre coût devenir un lieu de culture alternative et de rencontre pour les gens du quartier. Entendez-vous agir dans ce sens, Monsieur Pagani – et comment?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ce projet date de la même époque que l'aménagement de la ligne de tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), Madame la conseillère municipale. A la demande des habitants – et du Conseil municipal, d'ailleurs – je me suis battu pour que la place du Vélodrome, qui était une «miniplace improbable», soit réaménagée. Le Conseil municipal a voté des crédits dans ce sens. Je me suis battu contre la Coop – j'ose le dire – pour désaffecter la station-service Avia, lui demandant – exigeant, même – la démolition de ce bâtiment sur la base d'un projet accepté par le Conseil municipal et les autorités cantonales.

Les autorisations de démolir ont été délivrées. Or, personne n'a émis la moindre demande; il eût été souhaitable de faire au moins quelques remarques quant à la démolition de cette station-service. Et, maintenant, au dernier moment, on vient me dire de tout arrêter pour repenser le projet... J'ai du mal à m'imaginer demander à la Coop de nous remettre cette bâtisse après l'avoir tannée pour qu'elle la désaffecte, sans compter les problèmes de pollution inhérents à ce genre d'opérations et les travaux d'isolation que l'on me demandera certainement d'effectuer pour permettre l'accueil des habitants, si on met une paroi de verre comme le prévoit leur projet.

Bref, Madame la conseillère municipale, j'ai un peu de mal à vous suivre! Je reste bien évidemment disponible pour discuter de ce dossier, mais j'attends que

les uns et les autres prennent leurs responsabilités. Telle est la raison pour laquelle j'ai invité les tenants de votre point de vue à engager des démarches auprès de la Coop, qui est aujourd'hui propriétaire du bâtiment et dépositaire de sa démolition.

M^{me} Olga Baranova (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. J'aimerais savoir si les conseillers municipaux conviés aux séances d'information pour les candidats et candidates à la naturalisation y assistent en tant que représentants du Conseil municipal ou comme candidats et candidates à leur propre réélection. Je pose cette question, car le groupe socialiste a appris que certains d'entre eux ont distribué du matériel électoral – et donc publicitaire – en faveur de leurs partis respectifs à l'occasion de ces séances d'information!

Le président. Merci, Madame Baranova. J'imagine que M. le conseiller administratif Barazzone vous répondra demain.

M. Guy Dossan (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. C'est la troisième fois que je la lui pose et je continuerai de le faire, si Dieu et les électeurs nous prêtent vie à tous les deux!

J'attends toujours sa réponse sur le coût des coussins berlinois aménagés à la rue Dancet au centre de la chaussée, ce qui permet aux automobilistes de passer à côté – je le fais régulièrement, moi aussi, pour éviter d'abîmer les amortisseurs de ma voiture. M. Pagani devait également me dire ce qu'il comptait faire pour améliorer la situation. Il y a un an, il m'a répondu qu'il demanderait au mandataire... Eh bien, j'espère que, pendant tout ce temps, ledit mandataire a réfléchi et qu'il n'a pas été payé pour une année entière...

Le président. Merci, Monsieur Dossan. M. le conseiller administratif Rémy Pagani vous répondra demain.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Vers la fin du mois de février et le début du mois de mars, j'ai constaté que la place du Bourg-de-Four était à nouveau éventrée, car on y aménageait des canalisations. Cette place n'était déjà pas bien belle au départ, avec ses tacons et autres blets de goudron un peu partout, pourtant nous avions l'espoir de la voir embellie une fois le chantier recouvert. Mais non, c'est toujours la même chose qui recommence!

Ma question est donc la suivante: que se passe-t-il au Bourg-de-Four? L'aménagera-t-on une fois? Je suppose que le nouveau projet d'éclairage public engendrera des travaux supplémentaires et que le revêtement de goudron posé ensuite sera encore et toujours le même... Quand se décidera-t-on enfin à requalifier la place du Bourg-de-Four, qui joue un rôle central pour le tourisme à Genève?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Lathion, comme vous, j'ai fait un rêve! J'ai rêvé de pouvoir enfin poser des bornes rétractables pour délivrer la Vieille-Ville du trafic de transit. Nous nous battons pour cela depuis quatre ans et j'espère que nous atteindrons bientôt notre objectif. Actuellement, je négocie avec la Commission des monuments, de la nature et des sites l'installation de ces bornes rétractables.

Grâce au Conseil municipal, nous pourrions engager les travaux à la rue des Belles-Filles, afin de la paver complètement. Mon rêve est de paver aussi le Bourg-de-Four, une place exceptionnelle pour sa forme en double parabole. C'est très rare en Europe, nous avons là une perle! Nous procédons en ce moment au réglage de l'éclairage contre les façades et j'espère – si je suis réélu – pouvoir inaugurer avec vous, Monsieur Lathion, à la fin de mon mandat, cette superbe place enfin pavée et débarrassée de ses horribles chaînes qui empêchent d'en admirer la qualité architecturale.

M^{me} Catherine Thobellem (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani ou à M. le maire Sami Kanaan. Il existe à Genève une petite place anonyme. Il s'agit du tronçon piétonnier situé entre le temple et l'école primaire des Pâquis, qui n'a toujours pas de nom. Pourtant, il a été inauguré en 2013 après avoir été fermé à la circulation automobile en 2009, à la grande satisfaction des habitantes et des habitants du quartier, qui bataillaient pour cela depuis près de trente ans.

Après l'inauguration, l'association d'habitants Survivre aux Pâquis (SURVAP) a été priée de proposer des noms. Elle a donc dressé un stand sur les lieux pour effectuer un minisondage. Une centaine de noms ont été communiqués aux autorités de la Ville l'été dernier. Cela fait bientôt une année, et toujours pas de réponse... Messieurs les magistrats, pouvez-vous nous dire où en est ce dossier? Les habitantes et les habitants des Pâquis attendent que cette place ait enfin une identité!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai moi-même participé à ce petit concours organisé lors d'une fête aux Pâquis. Je trouve extrêmement intéressant que la population se saisisse de cette procédure, qui ne relève pas

forcément ni automatiquement des prérogatives des autorités. Aujourd'hui même, nous avons choisi un nom pour une rue située à Sécheron – mais il faut encore que nous soumettions notre idée au Canton.

En ce qui concerne le tronçon des Pâquis dont vous parlez, Madame la conseillère municipale, nous ne pouvons pas lui donner un nom car ce n'est pas une place, mais une ancienne rue traversante d'ailleurs assez mal configurée. Quoi qu'il en soit, je ne désespère pas de parvenir malgré tout à la nommer, afin de bien établir son statut de place publique. Nous finirons bien par arriver à nos fins, Madame Thobellem!

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, maire de la Ville et conseiller administratif en charge de la culture et du sport. La semaine dernière, nous avons appris par voie de presse que son département entendait bientôt mettre au point un code de conduite en matière de partenariats public-privé.

Comme vous le savez, Monsieur le maire, depuis des années, Ensemble à gauche ne cesse de dénoncer le partenariat public-privé que la Ville a conclu avec la Fondation Gandur pour l'art, car il permet la mainmise inacceptable d'un privé sur un bien public et impose des charges très lourdes à la collectivité – charges sur lesquelles on empêche d'ailleurs le Conseil municipal de se prononcer.

Ma question est la suivante, Monsieur Kanaan: l'adoption de ce code de conduite permettra-t-elle de renégocier le partenariat avec la Fondation Gandur pour l'art avant que le projet d'extension du Musée d'art et d'histoire ne soit soumis au Conseil municipal?

M. Sami Kanaan, maire. Il s'agit de deux démarches distinctes, même si elles se rejoignent en termes d'enjeu général. Comme vous le savez, Monsieur Schnebli, le partenariat avec la Fondation Gandur pour l'art a été conclu avant mon arrivée en tant que convention, laquelle est actuellement en force. On m'a prêté l'intention de cacher des documents y afférents au Conseil municipal, mais ce n'est pas le cas.

D'autre part, j'ai toujours dit que nous étions tout à fait à l'aise, sur le fond, avec cette notion de partenariat. Quant à votre éternelle condamnation des charges exorbitantes que cela entraîne, selon vous, je la conteste! En effet, nous avons tout intérêt à disposer de ces collections, qui rejoignent toutes celles que nous avons mises en dépôt ou qui ont été léguées au Musée d'art et d'histoire, dont elles font la richesse.

J'ai dit aussi, il est vrai, que certaines formulations de la convention signée avec la Fondation Gandur pour l'art pouvaient prêter à malentendu, si on les lit avec un esprit très aiguisé et critique – mais il faut vraiment le vouloir! Il serait peut-être bon, avant le vote concernant le Musée d'art et d'histoire, de dissiper tout malentendu en faisant quelques retouches à ce document, mais la Fondation Gandur pour l'art estime que c'est de la mise en œuvre.

Quoi qu'il en soit, cela ne remet pas en question la qualité du partenariat que nous avons avec elle, étant donné l'intérêt de ses collections et – bien sûr – sa donation dans le cadre du projet de rénovation et d'extension du Musée d'art et d'histoire. Si des changements interviennent dans la formulation de la convention de partenariat d'ici au vote du plénum, nous en informerons le Conseil municipal.

Quant au code de conduite pour les partenariats public-privé, il s'agit d'une démarche que j'ai engagée dès le début de la législature. Je croyais en trouver d'autres exemples ailleurs en Suisse ou en Europe, mais j'ai été surpris de constater qu'il n'y en avait pas. Nous avons donc dû inventer le processus, en quelque sorte. Le document auquel il aboutira nous sera utile.

Au mois de février dernier, le Conseil administratif a fait le point sur la notion même de partenariat public-privé. Dès que le code sera au point, je le présenterai à mes collègues de l'exécutif. Actuellement, je consulte un certain nombre d'experts et de personnalités à ce sujet. J'aimerais aussi proposer la constitution d'un comité consultatif pour nous soutenir dans notre démarche; je précise qu'il serait composé d'experts indépendants, comme la Commission de déontologie pour les collections de la Ville. J'espère que le processus aboutira d'ici à la fin de la législature en cours ou au tout début de la prochaine, notion de comité consultatif incluse.

Une fois le code en vigueur, il servira de point d'appui pour toute nouvelle démarche en vue de conclure un partenariat public-privé. Certes, on pourrait aussi réexaminer les partenariats actuels à sa lumière, mais je rappelle que la Fondation Gandur pour l'art et la Ville de Genève sont liées par une convention qui date de 2010 déjà. En tout cas, s'il y a du nouveau de ce côté, comme je l'ai promis, je ne manquerai pas d'en informer le Conseil municipal.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan. J'ai entendu dire, il y a quelque temps, que la Fondation d'art dramatique (FAD) avait accepté une demande émanant d'une entité privée – une fois n'est pas coutume – qui souhaitait organiser une ou deux soirées dans les locaux de l'actuelle Comédie. Cependant, alors que la FAD s'était prononcée en faveur de cette requête, elle a finalement été refusée par la Ville. J'aimerais savoir comment vous justifiez votre refus, Monsieur le maire. Pourquoi vous asseoir ainsi sur cette

décision de la FAD? Cette location aurait accessoirement permis une rentrée d'argent sans doute bienvenue...

M. Sami Kanaan, maire. Madame la conseillère municipale, l'argent n'est pas tout, dans la vie! Il faut tenir compte également des conditions dans lesquelles on en discute. Je sais bien que l'argent est le nerf de la guerre, mais il est important de savoir comment...

Selon la convention de mise à disposition du bâtiment de la Comédie, une location de ce type nécessite l'assentiment de la Ville. Or, on m'a présenté cette demande le lundi matin avec un délai de réponse fixé au lundi à midi! Dans ces conditions, j'ai évidemment dit non, car je n'ai pas eu le temps d'examiner les conditions de ce partenariat. Je n'ai aucun jugement à porter sur l'identité de l'entreprise privée qui a émis cette requête, mais il n'est pas anodin de prêter un bâtiment public – culturel, qui plus est – à une entité privée pour une opération de promotion. Celle-ci est peut-être tout à fait légitime, mais une affaire de cet ordre mérite quand même un examen approfondi des conditions de mise à disposition du bâtiment concerné.

J'ai d'ailleurs trouvé étonnamment bas le prix de location proposé – c'était une réaction spontanée de ma part, étant donné que je n'avais pas pu étudier les détails du dossier. En effet, fournir un tel service public à un prix, surtout dans un bâtiment de cette valeur!

J'ai donc convenu avec la FAD que, dorénavant, au lieu de m'avertir de ce genre de démarches en fin de processus, elle me contacterait plus rapidement, afin que nous ayons le temps d'examiner les conditions de mise à disposition du bâtiment public concerné et la finalité – commerciale ou non, par exemple – de la soirée privée qui doit s'y dérouler. Dans le cas présent, étant donné la manière dont on m'a soumis la demande, j'ai très légitimement dit non.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à notre bon maire. Comme à peu près tout le monde, j'ai appris qu'au prétexte de la célébration – car c'est à célébrer, paraît-il... – de l'incorporation de Genève à la Confédération suisse, une fondation dénommée Re-Borne – on peut aussi prononcer *Reborn* à l'anglaise, pour le jeu de mots – a été créée en vue de la restauration des bornes-frontière entre Genève, la France et la Savoie.

Pour ma part, je rappelle qu'il existe encore un certain nombre de bornes entre Genève et la Suisse! Je me demandais s'il serait possible de parrainer non seulement celles qui sont situées entre Genève, la France et la Savoie, mais aussi les vieilles bornes séparant la Genève française ou la République indépendante de

Genève de la Confédération suisse. La fondation Re-Borne a-t-elle l'intention de nous offrir la possibilité de parrainer des bornes indépendantes genevoises, et non pas seulement des bornes confédérales suisses?

M. Sami Kanaan, maire. Je vous remercie de votre question, Monsieur le conseiller municipal. Vous soulignez ici, d'un point de vue pratique, un aspect peu connu notre histoire. D'ailleurs, de nombreuses bornes avec la France ont été oubliées, elles aussi, car elles se trouvent souvent au milieu des broussailles dans les forêts qui bordent nos frontières, que ce soit du côté de Jussy ou du Mandement.

Le projet lancé à l'occasion du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération – il a remporté un immense succès – consiste à réhabiliter et à valoriser ces bornes-frontière qui marquent notre histoire. Même si elles n'ont plus de fonction utilitaire concrète, elles font désormais partie de notre patrimoine. J'insiste sur le fait que la campagne de parrainage de la fondation Re-Borne a connu une réussite inespérée, au-delà de tout pronostic.

Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait aussi des bornes entre Genève et la Suisse. Mais nous avons le temps d'y penser car, dans ce cas-là, le bicentenaire ne sera célébré qu'en 2016... Je rappelle que la «frontière» avec le canton de Vaud, beaucoup plus courte que celle avec la France, a été fixée en 1816. En effet, il a fallu négocier le raccordement du nouveau canton de Genève avec la Confédération suisse par le biais du canton de Vaud. Les Communes réunies cédées par la France ont permis de créer ce raccord territorial avec la Suisse, condition posée par la Confédération.

Nous réhabiliterons aussi ces bornes-là, mais je ne sais pas s'il y aura une campagne d'adoption... Je retiens cependant votre suggestion avec beaucoup d'intérêt, Monsieur Holenweg. Il s'agit de montrer que les Toblerones de la Seconde Guerre mondiale ne sont pas les seuls signes territoriaux qui relient Genève au canton de Vaud – d'ailleurs, tout le monde les connaît et leur signification est beaucoup plus belliqueuse. Pour cette raison, je préfère suivre votre proposition et réhabiliter les bornes-frontière!

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble, car elle concerne la problématique générale des taxes sur le domaine public. Pour équilibrer le budget 2015, l'exécutif nous a «vendu» la nouvelle tarification décidée par le Conseil d'Etat à hauteur de 6 millions de francs. Comme par hasard, il y avait justement un trou de 6 millions de francs dans la dernière version du projet de budget municipal pour l'année 2015...

Or, aujourd'hui, on revient sur cette décision. Le Conseil administratif le sait bien, puisqu'il a discuté de cette problématique et qu'il envisage de ne pas appliquer la modification du règlement édictée par le Canton concernant la tarification de l'usage du domaine public. Même le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de M. Barthassat, s'apprête à revenir sur sa propre proposition.

Ma question est très simple, en réalité: j'aimerais savoir comment le Conseil administratif entend gérer cette nouvelle donne au niveau budgétaire. J'ai l'impression qu'il nous a floués, qu'il s'est moqué du monde et du Conseil municipal! D'abord, on équilibre le budget avec les millions de francs attendus grâce à cette nouvelle tarification; ensuite, on nous annonce que ces mêmes montants ne sont plus valables! C'est d'ailleurs une certitude, puisque même le Conseil d'Etat envisage de faire machine arrière!

Le président. Il vous faudrait conclure, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. J'aimerais des explications circonstanciées de la part du Conseil administratif, si possible à l'unisson!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, vous vouliez des explications circonstanciées à l'unisson, vous en aurez!

Vous avez parlé de discussions au sein du Conseil administratif à propos de cette problématique, mais je peux vous dire que nous avons même pris des décisions. Sous mon impulsion, le Conseil administratif a considéré que les taxes d'empiètement sur le domaine public – s'agissant des terrasses de cafés et de restaurants, ainsi que des chantiers – devaient être revues.

Comme vous le savez, Monsieur Sormanni, le règlement cantonal adopté par le Conseil d'Etat fixe en fait des tarifs maximums, selon l'article 59, alinéa 6, de la loi sur les routes. La seule obligation imposée aux communes consiste à avoir trois secteurs distincts, notamment en ce qui concerne la problématique des terrasses de bistrots.

Sous mon impulsion, le Conseil administratif a pris les mesures suivantes. Alors que le Conseil d'Etat a décidé une augmentation de la tarification de 40% en secteur 1, la Ville la limitera à 30%. Nous avons d'ailleurs revu la taille du secteur 1, afin qu'il corresponde à la zone touristique; il est maintenant beaucoup plus restreint qu'avant, une partie de son ancienne superficie ayant passé en

secteur 2. S'agissant du secteur 2, l'augmentation prévue par le Conseil d'Etat était de 40%; le Conseil administratif a jugé qu'elle ne devait être que de 15%, compte tenu des difficultés rencontrées par les commerçants pour faire face au franc fort. Dans le secteur 3, situé en périphérie – le quartier des Acacias en est un exemple – nous avons limité l'augmentation à 10%, contre les 32% prévus par l'Etat. Ces décisions prises par le Conseil administratif figurent désormais dans un règlement de la Ville de Genève déjà entré en vigueur.

A présent, j'en viens aux chantiers, c'est-à-dire au gros morceau, dans ce dossier – en tout cas sur le plan financier. Dans son règlement, le Conseil d'Etat avait là aussi prévu des tarifs maximums, notamment pour les chantiers dont la durée dépasse trente jours. Cette augmentation abrupte était drastique, car elle oscillait entre 400% et 500%.

Le Conseil administratif a jugé qu'une telle mesure n'était pas cohérente, étant donné la volonté de la Ville de construire des logements sociaux et des ouvrages d'utilité publique, ainsi que d'encourager la rénovation de bâtiments en particulier sur le plan énergétique et phonique – quand un propriétaire veut installer des doubles fenêtres ou procéder à des travaux d'isolation, par exemple. Dans ce contexte, l'augmentation décidée par l'Etat n'était pas acceptable à nos yeux, les tarifs au mètre carré équivalant à peu près à ceux des locaux de la rue du Rhône!

Le Conseil administratif a donc adopté un règlement qui prévoit des exceptions. Pour la construction d'ouvrages d'utilité publique – logements sociaux, crèches, établissements médicosociaux (EMS) – l'augmentation en vigueur des tarifs d'utilisation du domaine public sur le territoire de la Ville de Genève ne sera que de 10%, ce qui signifie que le prix au mètre carré passera de 13 à 15 francs.

J'en reviens à votre question, Monsieur Sormanni. Vous vous demandez comment nous nous en sortirons au niveau budgétaire et si nous sommes des magiciens...

Le président. Il vous faudrait conclure, Monsieur le conseiller administratif, s'il vous plaît.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le président, laissez-moi finir! Je crois que c'est important.

Le président. Oui, mais il y a encore beaucoup d'inscrits au tour de parole...

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. A l'époque, nous avions estimé à 7,5 millions de francs les recettes de cette augmentation de la tarification, je l'avais d'ailleurs annoncé en commission. Or, les mesures décidées par le Conseil administratif et stipulées dans le règlement adopté dans ce sens coûteront seulement 1,5 million de francs, ce qui nous amène à un bénéfice total de 6 millions de francs. Ce montant entrera régulièrement dans les caisses de la Ville. Je rappelle que tous les chantiers commerciaux sont concernés et je répète que c'est là le gros morceau, dans cette affaire. Je pense, par exemple, à la rénovation d'une banque actuellement en cours dans les Rues-Basses. Je peux donc vous assurer, Monsieur le conseiller administratif...

M. Daniel Sormanni (MCG). Pas encore!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Pardon, je voulais dire «Monsieur le conseiller municipal»! Je vous assure que ces décisions en matière de tarification de l'usage du domaine public n'auront pas d'impact sur les recettes de la Ville de Genève. Nous avons réussi à garantir une augmentation moindre des taxes versées par les tenanciers de bistrot avec terrasse...

Le président. Monsieur Barazzone, je vous ai déjà averti que votre temps de parole était largement écoulé. Je suis obligé de vous couper le micro!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Quant aux ouvrages d'utilité publique, ils ne seront pas... (*Le président désactive le micro de M. Barazzone.*)

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone. Monsieur le magistrat, vous avez récemment modéré l'augmentation prévue par l'Etat des taxes d'occupation du domaine public. Les commerçants vous en savent gré, ils respirent un peu mieux maintenant.

Cependant, tout ne va pas encore pour le mieux dans le meilleur des mondes! J'ai pu le constater récemment en passant par le marché de Plainpalais. Une commerçante a attiré mon attention sur une vingtaine de personnes installées derrière son étal. Il s'agissait de Roms qui la dérangent dans son activité. D'une part, elle s'est plainte de la saleté que laissent ces personnes lorsqu'elles s'en vont; d'autre part, cette dame ressent leur présence comme une menace pour son commerce. Elle a d'ailleurs ajouté que ce que je voyais là n'était rien, en comparaison des matins pluvieux où jusqu'à 200 personnes se rassemblent sur place.

Monsieur le conseiller administratif, j'aimerais savoir si vous avez connaissance du problème. Que pensez-vous entreprendre pour empêcher ces attroupements et garantir le bon déroulement du marché?

Le président. Je rappelle que le temps de réponse du Conseil administratif est limité à deux minutes...

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, j'ai eu connaissance non pas de l'attroupement dont vous parlez, mais du phénomène en général qui, de temps en temps, pose quelques problèmes aux commerçants du marché. Ce problème est connu. Comme vous le savez, nos constitutions fédérale et cantonale garantissent la liberté de se réunir... Cela dit, dans le cas particulier, il se peut que les règles concernant la tenue du marché ne soient pas respectées. J'ai donc demandé à la police municipale de s'assurer qu'elles le sont. J'ai également demandé aux agents du marché qui font leur ronde de faire en sorte que cette situation ne prenne pas trop d'ampleur, car le marché doit pouvoir se dérouler dans de bonnes conditions, vous avez raison de le souligner, Monsieur le conseiller municipal.

Je répète néanmoins que nous n'avons pas de bases légales – nous ne les souhaitons d'ailleurs pas – pour interdire des attroupements. D'ailleurs, la notion même d'attroupement en tant que définition légale reste assez indéterminée. Par conséquent, nous préférons intervenir en cas de comportement délictueux d'une personne particulière dans telle ou telle circonstance précise.

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de nos anciens collègues M^{me} Renate Cornu et M. Marc Dalphin. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Monsieur le magistrat, le 12 août 2013, vous avez déclaré que les Fêtes de Genève sentaient bon la naphthaline et que leur concept était un peu dépassé. Vous dénonciez notamment les prix trop élevés pour les familles et la nature assez hétéroclite de certains stands qui proposent des tatouages ou d'autres prestations du même genre. De plus, les organisateurs de cet événement louent l'espace public que la Ville, elle, laisse à disposition gracieusement – c'est une forme de subventionnement.

J'aimerais savoir où en est le Conseil administratif dans sa réflexion. Aurons-nous les mêmes Fêtes de Genève que d'habitude en 2015, ou un nouveau concept

est-il en cours d'élaboration pour des festivités plus proches des citoyens, plus conviviales et plus populaires?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. J'ai d'abord fait cette déclaration concernant les Fêtes de Genève à titre personnel, puis le Conseil administratif m'a suivi en donnant également son avis. Je persiste à penser que l'on peut changer le concept actuel, qui n'est financièrement pas abordable pour les familles. Quant aux espaces verts et à l'environnement naturel – je pense en particulier à la rade et au Jardin anglais – il faut les protéger beaucoup mieux.

Il y a une année, le Conseil administratif a approuvé certains principes directeurs. Sur cette base, nous avons pris langue avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès, qui organise les Fêtes de Genève – la Ville ne faisant que lui concéder l'accès au domaine public. Je peux d'ores et déjà vous annoncer, Monsieur Gomez, que les discussions entre mon collègue Sami Kanaan, maire, et la fondation se déroulent bien. Il s'agit cependant d'une vaste problématique, car modifier le concept d'un tel événement est une procédure complexe qui ne peut être menée à bien d'une année à l'autre.

De ce fait, vous ne verrez pas beaucoup de différence entre l'édition 2015 et les Fêtes de Genève des années précédentes. En revanche, la Fondation Genève Tourisme & Congrès s'est dite ouverte à un changement de concept – notamment en ce qui concerne l'emprise de la manifestation – pour l'année 2016. Je ne peux pas vous en dire plus à ce stade, car nous sommes tenus de respecter la confidentialité des discussions. En tout cas, je crois que nous sommes sur la bonne voie, mon collègue Kanaan et moi-même – je signale au passage que le Conseil administratif nous a délégués en duo pour négocier avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès. Dès que possible, nous donnerons des informations supplémentaires au Conseil municipal.

Sachez toutefois, Mesdames et Messieurs, que le Conseil administratif a la ferme détermination de réfléchir à ce nouveau concept avec les acteurs concernés, étant bien précisé que la décision finale sera prise par la Fondation Genève Tourisme & Congrès, la Ville se contentant de fixer un cadre général – ce sera le cas en particulier pour l'édition 2016 des Fêtes de Genève.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle concerne les problèmes d'urine – masculine, hélas – sur les murs extérieurs des bâtiments, dans les rues. J'aimerais savoir si M. Barazzone envisage d'adopter d'autres mesures que le nettoyage habituel, qui n'élimine malheureusement pas l'empreinte olfactive, et les contraventions, lesquelles n'ont pas l'impact concret souhaité.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, vous décrivez un phénomène qui a malheureusement pris de l'ampleur au cours des deux dernières années, notamment aux abords des lieux de vie nocturne. En effet, qui dit alcool dit urine et autres dérapages sur le domaine public. Dans certains quartiers, le problème devient de plus en plus grave.

Bien sûr, quand les employés du Service Voirie – Ville propre trouvent de l'urine quelque part, ils la nettoient systématiquement dès le lendemain – mais il faut aussi agir en amont. La meilleure manière de le faire est de sanctionner les contrevenants, pour autant qu'il soit possible de les prendre en flagrant délit. La police municipale s'en charge, je reçois régulièrement des rapports à ce sujet. Uriner dans la rue est une infraction, car c'est un dommage à la propriété. Dans certains cas, nous dénonçons les coupables auprès du Canton, car ce méfait est également sanctionné en vertu du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques.

En tout cas, cette mission correspond tout à fait au rôle des agents de police municipale, responsables de punir les incivilités qui se déroulent dans la rue. Nous les avons chargés de le faire – et ils le font.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s'adresse à MM. Pagani et Barazzone. Tout le monde sait que la place des Eaux-Vives est moche! Evidemment, je suppose que son aménagement n'est pas pour demain matin... Cependant, elle est aussi très encombrée: il y a une terrasse d'un côté et des barrières de l'autre, avec une boîte aux lettres au milieu! Je me demande comment les gens font pour passer... Plusieurs personnes se sont plaintes de cette situation auprès de moi, au stand électoral de mon parti ce week-end. Il est vrai que circuler à cet endroit est très difficile. J'aimerais savoir ce que le Conseil administratif entend faire pour y remédier.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je suis allé moi-même sur place pour me rendre compte de la situation. La Ville rénove actuellement l'aubette de la place des Eaux-Vives et, comme tout chantier, celui-là prend de la place. La circulation a été réorganisée en fonction des travaux et je n'ai pas constaté qu'elle était entravée. Evidemment, elle ne se fait pas comme d'habitude, car les gens doivent se faufiler. J'espère que l'aubette retrouvera son charme d'antan et que les travaux seront terminés dans quelques mois, afin que les uns et les autres puissent circuler convenablement.

Je rappelle que ce qui se passait dans cette aubette a été dénoncé à plusieurs reprises et qu'il fallait donc impérativement commencer les travaux – ce que nous avons fait. Mais je regrette comme vous, Madame Romano, que la promiscuité du

passage entre la terrasse et l'aubette empêche momentanément les gens de vaquer à leurs occupations comme d'habitude à la place des Eaux-Vives.

M^{me} Helena Rigotti (LR). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Des travaux ont été effectués pendant près de deux ans à la rue Neuve-du-Molard. Or, à peine ceux-ci terminés, on a recommencé à y faire des trous – au nombre de onze, pour être précise – afin d'installer des parasols. Monsieur le magistrat, vos services ne sont-ils pas capables de coordonner leurs interventions pour éviter ce genre de dépenses somptuaires? La Ville est-elle riche au point de pouvoir se permettre de creuser encore des trous? J'ai entendu dire que ceux-là ont coûté près de 140 000 francs!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne pense pas que mettre des douilles de parasols coûte ce prix-là, Madame la conseillère municipale, mais je me renseignerai. Vous savez, entre ce qui se dit et la réalité, il y a parfois une différence...

Je rappelle que la rue Neuve-du-Molard est la seule zone piétonne de ce côté du lac. Son aménagement a fait l'objet de nombreuses discussions, notamment lorsqu'il s'est agi de refaire la place de Longemalle pour la relier à celle du Molard. Les commerçants ont mis un certain temps à se décider pour savoir s'ils voulaient des parasols, combien de places de terrasse ils demandaient, et j'en passe. J'ai même dû discuter avec un restaurateur qui revendiquait une «cunette», c'est-à-dire une petite rigole, pour y installer deux ou trois places supplémentaires. Ces négociations ultraprécises sont presque de la dentelle, parfois!

Finalement, nous sommes parvenus à un accord avec les commerçants qui font vivre la rue Neuve-du-Molard, et je m'en réjouis. Il s'agit d'une zone piétonne très intéressante pour notre ville. Quant à vos affirmations, Madame Rigotti, j'attends d'en avoir la confirmation pour y répondre.

M. Pascal Altenbach (UDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Rémy Pagani. Je lui transmets ici une demande de la communauté paroissiale catholique de Saint-Joseph, tout en me basant sur les observations de l'Association des intérêts des Eaux-Vives. En effet, les usagers des lieux demandent le réaménagement de la place des Eaux-Vives pour des raisons de sécurité et d'esthétique.

Le problème de l'insécurité routière est particulièrement aigu devant l'église Saint-Joseph, à la sortie de la messe ou lors des mariages, des cérémonies de confirmation et des funérailles. Les paroissiens n'ont pas suffisamment de place

sur le trottoir pour s'y tenir. Quand il y a un enterrement, le corbillard attend sur une voie de circulation, ce qui me semble assez dangereux.

Du point de vue esthétique et fonctionnel, cette place n'est pas très réussie non plus, avec ses îlots centraux qui utilisent beaucoup d'espace inutilement. Peut-être pourrait-on la réaménager en tenant compte de cet aspect-là.

Pour ces raisons qui concernent à la fois la sécurité et l'esthétique de la place des Eaux-Vives, n'est-il pas justifié de revoir son aménagement?

Je profite d'avoir la parole pour remercier M. Guillaume Barazzone d'avoir procédé à la rénovation des bancs publics demandée par l'Association des intérêts de Champel.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Depuis plusieurs mois – voire quelques années – on assiste à un changement des mentalités. Auparavant, les gens se satisfaisaient d'un carrefour devant l'église Saint-Joseph, ce qu'ils n'acceptent plus aujourd'hui. Désormais, ils veulent de vraies places! Je cite l'exemple de la sortie du Musée Rath, où la population veut jouir d'une esplanade largement dimensionnée au lieu de devoir slalomer entre les voitures. Je prends acte de ce changement.

Je serai très heureux de pouvoir réviser l'aménagement de la place des Eaux-Vives. Nous nous attellerons à cette tâche dans le cadre des travaux du parking de la rue Pierre-Fatio et du réaménagement général du secteur de Rive. Des études sont en cours en vue de déplacer à la place des Eaux-Vives l'actuel nœud du réseau de transports publics de Rive. Ce projet nous donnera l'occasion de répondre à la demande légitime des paroissiens et des habitants concernant l'agrandissement de l'esplanade située devant l'église Saint-Joseph.

M. Javier Brandon (S). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Ces derniers temps, j'ai été interpellé par plusieurs employés du Service Voirie – Ville propre, qui disent subir une mauvaise gestion administrative ayant pour effet un climat de travail particulièrement difficile. Or, cette situation semble totalement ignorée par leur hiérarchie. Monsieur Barazzone, vous avez souvent affirmé au Conseil municipal que vous étiez au courant de ces problèmes récurrents. Pourtant, à ce jour, rien n'a changé et les tensions perdurent. Ma question est simple: quand agirez-vous?

Le président. Merci, Monsieur Brandon. M. Barazzone vous répondra ultérieurement.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Elle concerne le taux d'intérêt négatif que la Banque nationale suisse a décidé d'introduire. J'aurais voulu savoir quel en est l'impact pour la Ville de Genève et ses caisses de pension. Ceux qui se sont penchés sur la question savent que le taux d'intérêt négatif ne sera appliqué qu'à partir d'un certain seuil, afin de ne pas pénaliser les petits épargnants – mais plutôt les gros contribuables et les «gros porteurs»...

Qu'en est-il pour les caisses de pension de la Ville? On sait que les assurances maladie, par exemple, paieront un intérêt négatif qu'elles reporteront sur leurs assurés. La municipalité paie-t-elle quelque chose, à ce titre? Si oui, combien?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je vous répondrai de manière plus exhaustive demain, Monsieur Genecand. Je vous signale toutefois que la Ville n'a pas «des» caisses de pension, comme vous l'avez dit, mais une seule: la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP). Il faut que je me renseigne pour savoir si la décision de la Banque nationale suisse aura un impact à ce niveau.

Pour le moment, il n'y en a pas à l'échelle de la Ville elle-même, car les seuils fixés sont de l'ordre de 30 à 40 millions de francs. Or, la Ville possède une trésorerie qui lui permet de faire face à ses obligations, elle ne subit donc pas d'impacts concrets en termes de taux d'intérêt négatif – mais ce pourrait être le cas à l'avenir.

En ce qui concerne plus précisément la CAP, comme je viens de le dire, je m'informerai et je vous répondrai demain, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pierre Gauthier (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Nous avons appris par voie de presse que le président du Conseil d'Etat, François Longchamp, avait décidé de s'approprier la totalité du produit des horodateurs installés sur le territoire non seulement de la Ville de Genève, mais encore de toutes les communes du canton. Nous avons appris également qu'une nouvelle convention avait été signée entre l'Etat et la Fondation des parkings sans que la Ville de Genève ne soit consultée. Cela permettra à la Fondation des parkings de verser 9 millions de francs par an à l'Etat, alors que la Ville aurait dû être consultée avant l'entrée en vigueur de la convention en question...

Le président. Monsieur Gauthier, pouvez-vous poser votre question?

M. Pierre Gauthier. J'y viens, Monsieur le président.

Le président. Mais votre temps de parole est écoulé! Posez vite votre question, s'il vous plaît.

M. Pierre Gauthier. Ma question est la suivante: qu'en est-il de la négociation sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton, puisque la problématique du produit des horodateurs devrait en dépendre? Comment se fait-il que la Ville soit mise devant le fait accompli, en l'absence de tout projet de loi y afférent?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vous remercie de votre question, Monsieur le conseiller municipal. Nous avons déjà soulevé le problème lors du débat budgétaire, au mois de décembre 2014. Il y a effectivement un litige d'ordre à la fois juridique et financier entre l'Etat et la Ville de Genève. Le Conseil administratif a envoyé une lettre au Conseil d'Etat pour tenter de préserver ses droits.

Comme vous l'avez relevé, Monsieur Gauthier, l'exécutif cantonal a pris une mesure simple à ses yeux, laquelle consiste à mettre toutes les communes genevoises au même régime que la Ville en leur retirant la manne des horodateurs. Ce n'est pas une solution, mais le Conseil d'Etat a tout de même proposé de constituer un groupe de travail en vue de trouver un compromis acceptable pour les uns et les autres. J'espère que nous y parviendrons...

5. Motion du 26 mars 2014 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer: «Rémy Pagani s'est-il fait «rouler dans la farine»?» (M-1127)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'avec le dépôt de la résolution R-170, l'Union démocratique du centre a relayé les inquiétudes de nombreux artisans et PME du site de l'ancienne usine Hispano-Suiza suite à sa vente par Soboss SA à Swisscanto;
- que, en effet, Swisscanto a résilié les baux commerciaux d'un grand nombre de ces artisans et entrepreneurs avec effet au 31 décembre 2013;
- que dans sa réponse aux problèmes soulevés par la résolution R-170, qui a été approuvée par l'ensemble des groupes politiques représentés au Conseil

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, 5479.

municipal, M. Rémy Paganì a assuré que l'intégralité des conditions fixées par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et la Ville de Genève dans le cadre de la demande préalable DP 18110 pour la construction d'un important complexe immobilier seraient respectées;

- que ces conditions, acceptées par écrit par l'ancien propriétaire Soboss SA, devaient être observées par Swissscanto, mais M. Rémy Paganì s'est contenté d'un prétendu accord oral de cette société pour garantir aux conseillers municipaux que la nouvelle construction serait affectée à raison de 40% à des activités artisanales, 25% à des activités biotech, 35% à des activités administratives et commerciales, et que les loyers seraient compris entre 180 et 200 francs;
- que M. Rémy Paganì a encore affirmé le 20 février 2013 en séance plénière du Conseil municipal: «Nous avons aussi imposé le maintien des activités sur le site durant la durée du chantier, le montant des loyers futurs qui sera compris entre 180 et 200 francs le mètre carré pour les activités artisanales»;
- que, enfin, il a ajouté: «J'ai rencontré les responsables de Swissscanto le 31 octobre 2012. A cette occasion, j'ai confirmé à ses représentants notre volonté d'en rester aux accords passés avec les promoteurs précédents. Les responsables de Swissscanto ont accepté nos conditions, bien qu'ils aient acheté le terrain pour 61 millions de francs. J'en ai été étonné, mais toujours est-il que leur plan financier tourne!»;
- que, suite à la résiliation de nombreux baux avec effet au 31 décembre 2013, Swissscanto n'a pas respecté ses promesses orales puisqu'elle a introduit depuis le début de l'année de nombreuses requêtes en évacuation des locataires dont les baux avaient été résiliés et ces procédures sont en cours d'exécution;
- que force est donc de constater que M. Rémy Paganì a fait preuve d'une naïveté coupable et que l'on peut légitimement douter du respect par Swissscanto des autres conditions fixées par la Ville et la FTI dans le cadre de la demande définitive en autorisation de construire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'explicitier comment il entendait mettre en œuvre logistiquement et juridiquement ses promesses, notamment pour ce qui est de la présence des locataires sur le site pendant le chantier alors même que de nombreux baux avaient été résiliés;
- de s'assurer, cette fois-ci par un accord écrit, que Swissscanto respectera les conditions fixées dans les préavis de la Ville et de la FTI dans le cadre de son projet de complexe immobilier sur les parcelles sises 110-112, rue de Lyon.

Le président. La motion est retirée par ses auteurs.

Le président. Nous passons à présent au traitement de neuf motions d'ordonnancement demandant l'urgence sur des points nouveaux ou figurant déjà à l'ordre du jour.

La première demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1173 de M^{me} et MM. Adrien Genecand, Marie Barbey, Jacques Pagan et Pascal Spuhler, intitulée «Pour la construction de logements à la pointe de la Jonction: la Ville doit soutenir l'Etat et participer au développement du secteur».

Je rappelle la règle: l'exposé de l'urgence est limité à une minute, de même que la réplique du Conseil administratif – s'il désire intervenir à ce stade, bien sûr.

M. Adrien Genecand (LR). L'urgence de la motion M-1173 est due au fait que le débat sur le projet de réaménagement de la pointe de la Jonction est en cours au Grand Conseil. Il s'agit d'un terrain de la Ville qui offre de grosses potentialités en matière de construction de logements. Or, je crois que tout le monde ici s'accorde à reconnaître la nécessité de construire en pleine ville... D'où l'urgence!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1173 est acceptée par 36 oui contre 34 non.

Le président. La seconde motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1174 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Sandra Golay et Mireille Luiset, intitulée «Bancs de glaces: attribution calamiteuse ou grand coup de sac?». La motivation de la motion d'ordonnancement est formulée comme suit par ses auteurs: «La saison des glaces venant de commencer et l'attribution de ces pavillons venant d'être remaniée, un certain nombre de problèmes surgissent que nous aimerions comprendre.»

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous demandons l'urgence sur la motion M-1174, tout simplement parce que l'attribution des bancs de glaces par la Ville est en cours – si ce n'est pas déjà chose faite. Nous aimerions donc traiter rapidement cette problématique, car il y a un certain nombre de points à éclaircir. Ce n'est pas dans deux ans qu'il faudra en discuter, mais tout de suite!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1174 est refusée par 48 non contre 20 oui (1 abstention).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1171 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Jannick Frigenti Empana, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Sandrine Burger, Delphine Wuest, Bayram Bozkurt, Sylvain Thévoz, Christiane Leuenberger-Ducet, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Marie Barbey, Pascal Holenweg, Olga Baranova, Brigitte Studer, Danièle Magnin, Virginie Studemann, Morten Gisselbaek et Grégoire Carasso, intitulée «Assainissement routier de l'avenue de Sainte-Clotilde maintenant!». Ce point figure déjà à l'ordre du jour.

M. Daniel Sormanni (MCG). Il s'agit de l'assainissement routier de l'avenue de Saint-Clotilde. Etant donné les problèmes actuels, je pense qu'il est urgent d'en parler pour essayer de trouver une solution. En effet, plusieurs aménagements catastrophiques réalisés à la Jonction entravent la circulation des voitures et des transports publics – il s'agit surtout des interdictions de tourner à droite et à gauche – détournant du même coup un important trafic automobile sur la seule avenue de Sainte-Clotilde, qui n'est pas prévue pour cela.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1171 est refusée par 48 non contre 16 oui (1 abstention).

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de notre ancienne collègue, M^{me} Odette Saez. (*Applaudissements.*)

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du rapport PRD-40 A de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 8 mai 2012 de MM. Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros et Pascal Spuhler: «La Ville de Genève s'engage pour les demandeurs d'emploi résidant à Genève». Ce point figure déjà à l'ordre du jour.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit de la préférence à accorder aux demandeurs d'emploi résidant

sur le territoire cantonal genevois – un joli sujet que vous écarterez régulièrement de l'ordre du jour, à mon grand regret! Compte tenu de la question orale de M^{me} Magnin tout à l'heure...

Des voix. On n'entend pas!

M. Daniel Sormanni. Je n'y peux rien!

La président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie chacun et chacune de bien vouloir se taire pour entendre M. Sormanni...

M. Daniel Sormanni. Je parlerai plus fort, puisqu'il semble que les micros ne fonctionnent pas! Nous demandons le traitement en urgence du rapport PRD-40 A, qui figure au point 15 de notre ordre du jour et concerne la préférence à accorder aux résidents du canton en matière d'emploi. Je crois qu'il faut en débattre aujourd'hui. La question orale posée tout à l'heure par M^{me} Magnin démontre bien qu'il est urgent de résoudre le problème car, contrairement à ce que prétend le Conseil administratif, la Ville ne respecte pas les dispositions désormais cantonales qui lui imposent de diffuser en priorité les annonces de postes vacants via l'Office cantonal de l'emploi.

Mesdames et Messieurs, ayez le courage, une fois pour toutes, d'accepter de mener ce débat de fond! Vous voyez bien que les pratiques municipales non conformes aux dispositions en vigueur commencent à entrer dans les mœurs! Même le Conseil fédéral parle de préférence nationale, à l'heure actuelle – il est d'ailleurs soutenu par le Parti démocrate-chrétien, au niveau suisse. Par conséquent, j'enjoins le plénum de voter cette urgence pour que nous puissions enfin discuter de cette problématique, merci!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PRD-40 A est refusée par 54 non contre 16 oui.

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération nouveau PRD-98 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Stéphanie Prezioso, Charlotte Meierhofer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Hélène Ecuyer, intitulé «Les accueillantes familiales ont droit à un salaire décent maintenant!».

M^{me} Maria Pérez (EàG). Nous avons fait du combat contre la sous-enchère salariale le fer de lance de notre politique. Nous pensons qu'il est urgent de remédier en particulier à la sous-enchère salariale dont souffrent les mamans de jour, qui sont actuellement payées 4,17 francs l'heure par enfant.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité politique de voter là-dessus, puisque la motion M-1018 pour la mise en place d'une structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance ainsi que son amendement concernant une nette revalorisation des salaires des mamans de jour ont été acceptés par une large majorité du Conseil municipal au mois d'octobre 2014; je rappelle que nous avons ensuite obtenu la majorité sur ce projet lors du débat budgétaire. C'est donc le moment de remédier à la situation en offrant enfin un salaire décent à ces femmes!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous propose de refuser l'urgence du projet de délibération PRD-98 et de le traiter ultérieurement, à la faveur d'une entrée en matière normale.

La motion M-1018 amendée prévoit un socle de 10 francs qui s'ajouterait aux 4,17 francs l'heure par enfant; mes services y travaillent actuellement. Comme je m'en étais déjà expliquée lors du débat budgétaire, nous avons six mois pour répondre à cette motion. J'en ai récemment parlé à la Commission consultative de la petite enfance, en expliquant toutes les pistes que nous entendons explorer pour tenir compte de la préoccupation des élus – que je partage – quant au faible revenu des accueillantes familiales. Il s'agit aussi de permettre à celles-ci de bénéficier d'une formation et de moduler leur salaire en fonction de leur activité. D'autres communes se sont associées au travail accompli par la Ville dans ce domaine. Nous avons d'ailleurs désigné un mandataire qui travaillera sur la problématique spécifique des personnes accueillant des enfants à leur domicile.

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Alder.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je pense qu'il est important de ne pas court-circuiter le travail en cours au niveau de mes services – une procédure demandée par le Conseil municipal, je le rappelle. J'invite donc le plénum à ne pas voter l'urgence du projet de délibération PRD-98.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-98 est acceptée par 38 oui contre 32 non (1 abstention).

Le président. La sixième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1106 de M^{me} et MM. Christo Ivanov, Marc-André Rudaz, Adrien Genecand, Claude Jeanneret, Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Philippe Haas, Christian Zaugg, Jean-Charles Rielle, Sylvain Thévoz, Antoine Maulini et Catherine Thobellem, intitulée «Réalisons un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy pour le rugby et le football américain; rénovons également le terrain actuel». Ce point figure déjà à l'ordre du jour.

Selon la motivation formulée par les auteurs de la motion d'ordonnancement, l'urgence est demandée car les travaux doivent commencer cette année pour que les équipes sportives puissent profiter des terrains l'an prochain.

M. Marc-André Rudaz (UDC). J'interviens juste pour signaler que la motion M-1106 a été cosignée par tous les partis du Conseil municipal au mois de novembre 2013; or, nous sommes déjà en 2015! Etant donné la lenteur avec laquelle nous avançons dans notre ordre du jour, nous ignorons quand ces terrains pourront être aménagés...

Nous avons d'ailleurs déjà demandé l'urgence sur cet objet en début d'année, mais un chef de groupe et président de commission nous a rétorqué que les travaux avaient déjà été analysés et les terrains réaffectés. On s'est fait rouler dans la farine, une fois de plus! Je ne vous dirai pas par qui, Mesdames et Messieurs, bien qu'on soit en période électorale... Pour l'heure, je vous propose de voter l'urgence, afin que les sportifs puissent rapidement profiter de ces terrains.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1106 est acceptée par 39 oui contre 34 non.

Le président. La septième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1159 de MM. Eric Bertinat, Roland Crot, Denis Menoud, Pascal Altenbach, Marc-André Rudaz, Jean-Philippe Haas, Pascal Rubeli, Carlos Medeiros et Claude Jeanneret, intitulée «Pour un nouveau bassin olympique à Genève». Ce point figure déjà à l'ordre du jour.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, savez-vous que la natation est le deuxième sport le plus pratiqué à Genève, après le football? Or, nous disposons de cinq bassins, dont deux seulement – celui des Vernets et celui de Varembe – sont ouverts au public. De plus, ils ne sont pas accessibles tous les dimanches, l'un des deux étant régulièrement fermé ce jour-là. C'est dire la mauvaise offre de la Ville en la matière et la nécessité de satisfaire la population qui voudrait pratiquer la natation.

Pour ces raisons, nous proposons de sortir rapidement la motion M-1159 du pipeline ou elle est coincée et de la traiter en urgence, afin que nous puissions nous pencher sur ce problème qui touche des milliers de nos concitoyens.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1159 est refusée par 43 non contre 29 oui (1 abstention).

Le président. La huitième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du projet de délibération PRD-83 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer, intitulé «Pour une meilleure information des conseillers municipaux». Ce point figure déjà à l'ordre du jour.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, le projet de délibération PRD-83 soulève un problème qui nous concerne tous et qui relève du règlement du Conseil municipal. Vous le savez, lorsqu'une motion ou une résolution est déposée, il faut compter – sauf si l'urgence est demandée et acceptée – environ un ou deux ans avant son traitement. Dans ce contexte, nous pourrions gagner un peu de temps en nous rabattant sur l'interpellation écrite. Or, selon notre règlement, les interpellations écrites n'impliquent pas une réponse rapide du Conseil administratif. Nous vous proposons donc d'introduire cette clause par le biais du projet de délibération PRD-83.

Dernièrement, nous avons dû écrire directement au magistrat à propos du Musée d'art et d'histoire, car nous savions que, si nous déposions une interpellation écrite, la réponse serait renvoyée aux calendes grecques – peut-être même que le Musée d'art et d'histoire aurait été rénové avant! J'aimerais que nous puissions débattre rapidement de ce projet de délibération, car je crois que nous serons tous gagnants.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-83 est acceptée par 40 oui contre 32 non (1 abstention).

Le président. Enfin, la neuvième et dernière motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1069 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi, intitulée «Pour une police municipale armée». Ce point figure déjà à l'ordre du jour.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, avant de prendre une pause bien méritée, je vous dirai deux mots sur la motion M-1069. Vous avez suivi l'actualité de ce début d'année... Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que certains agents de police municipale (APM) refusent les missions qu'ils jugent sensibles et demandent eux-mêmes à être armés.

L'Union démocratique du centre souhaite le renvoi direct de cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Pour ce faire, il faut d'abord que l'urgence soit acceptée. Nous pourrions ainsi rapidement auditionner les principaux acteurs concernés, à savoir les APM eux-mêmes et M. Barazzone.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1069 est refusée par 59 non contre 15 oui.

Le président. Sur neuf demandes d'urgence, quatre ont donc été acceptées.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4866
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4866
3. Prestation de serment de M ^{me} Ynes Gerardo Feliz Grubi, remplaçant M. Pierre Rumo, conseiller municipal décédé	4866
4. Questions orales	4866
5. Motion du 26 mars 2014 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer: «Rémy Pagani s'est-il fait «rouler dans la farine»?» (M-1127)	4902
6. Propositions des conseillers municipaux	4910
7. Interpellations	4910
8. Questions écrites	4910

Le mémorialiste:
Ramzi Touma